

Communiqué
25 mai 2010

Economie d'énergie des appareils électroménagers

Pourquoi payer plus pour consommer moins ? **Un bonus-malus s'impose !**

Au moment où le Grenelle de l'environnement est discuté à l'assemblée, l'UFC-Que Choisir rend publics les résultats nationaux d'une enquête sur les prix des appareils électroménagers qui souligne que, malgré l'ambition affichée d'une réduction de la consommation électrique des Français, les consommateurs ne sont absolument pas incités à acheter les appareils les moins énergivores. Pour remédier à cette situation, elle formule une proposition simple et concrète : l'instauration d'un bonus-malus sur tous les appareils électroménagers.

En effet, l'UFC-Que Choisir a relevé dans 1 464 magasins répartis sur tout le territoire les prix en rayon et la classe énergétique de tous les modèles répondant à un type précis de réfrigérateur-congélateur et de sèche-linge*1 (ces deux appareils représentant 50% de la consommation d'électricité spécifique*2). Or, sur les 7 395 modèles relevés, le résultat est sans appel :

- L'échelle de l'étiquetage énergétique est obsolète : sur l'échelle de A à G, les appareils des classes les plus mauvaises ont disparu des rayons mais ces classes apparaissent toujours bel et bien sur l'étiquette. Résultat : quand il choisit un réfrigérateur de classe A, le consommateur, pensant faire un geste écologique, ignore acheter en réalité le plus énergivore !

- Les appareils les plus performants sont absents des rayons : pour les réfrigérateurs, seuls 5% des appareils sont de classe A++, la plus économe actuellement. Pour les sèche-linge, même constat : seuls 13% des appareils sont en classe A.

- L'économie d'énergie est hors de prix : les prix augmentent avec la classe énergétique et le surcoût entre deux classes est loin d'être anodin. Pour les réfrigérateurs, il faut déboursier en moyenne 85 euros supplémentaires pour accéder à la classe A+, et 282 euros pour accéder à la classe A++. Pour les sèche-linge, c'est pire encore : il faut déboursier 220 euros pour accéder à la classe B et 532 euros supplémentaires pour accéder à la classe A, la moins énergivore.

- Pire, aujourd'hui, le geste écologique n'est pas un investissement rentable. En effet, contrairement à une idée reçue, le surcoût à l'achat n'est pas compensé par l'allègement de la facture électrique. Concrètement, sur le réfrigérateur-congélateur, le surcoût de 85 euros pour accéder à la classe A+ n'est amorti qu'au bout de 10 ans. Le surcoût pour accéder à la classe A++, lui, n'est jamais compensé.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les appareils les plus performants énergétiquement soient à ce point délaissés des consommateurs ? Il ne faut jamais perdre de vue que le combat écologique ne se gagnera pas contre les consommateurs mais avec eux. Au « payer plus pour consommer moins », l'UFC-Que Choisir oppose le « payer moins pour consommer mieux ».

Afin de développer et démocratiser les appareils peu énergivores, il faut impérativement agir sur les deux leviers incitatifs pour le consommateur : **l'information et le signal prix**. L'UFC-Que Choisir demande donc :

- **Une réactualisation de l'étiquetage énergétique** pour que l'échelle soit en adéquation avec la réalité des produits et sa généralisation à tous les appareils électriques de la maison (TV, ordinateur, fer à repasser...).

- **L'extension aux appareils électroménagers du dispositif du bonus-malus** qui a déjà fait ses preuves pour l'automobile.

*1) : L'enquête a été réalisée par les bénévoles des associations locales entre le 1er et le 31 mars auprès de 1464 magasins, et a consisté à relever le prix et la classe énergétique d'un type précis de réfrigérateur-congélateur (blanc, congélateur bas, air statique ou brassé, 180-190cm) et de sèche-linge (blanc, à condensation, chargement frontal, 7kg).

*2) : Electricité spécifique : électricité consommée pour l'éclairage, l'électroménager et l'audiovisuel (électricité hors chauffage, eau chaude et cuisson).